

Gorgus Rita
Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44)
1140 EVERE

Adresse de livraison :
Gorgus Rita
Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44)
1140 EVERE

Commande 4059404

2014101564 / / Elektrische keuring Keuring

Tâche : Elektrisch - verkoop

Code Client : 512498

| Article | Quantité |
|---|----------|
| EL5 a bis Inspection d'électricité d'un transfert de propriété pure | 1 |

Date et Signature

Date : 23/10/2014

Manière de paiement : Bancontact



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrée
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA : BE 0811.407.869

161000047

Ref: 2014101564

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

| | |
|------------------------------|---|
| Lieu du contrôle: | Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44) , 1140 EVERE |
| Propriétaire: | GORGUS |
| Client: | Gorgus Rita, Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44), 1140 EVERE |
| Type de locaux: | Appartement |
| Code EAN: | Non-communiqué |
| Installateur: | / |
| N° TVA: | / |
| Agent-visiteur: | Patrick Palm |
| ou n° carte ID: / | |
| Émis à: / | |
| Date du contrôle: 23/10/2014 | |

Type de contrôle

| | |
|---|-----------------------------------|
| Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE) | |
| Type contrôle: | Art 276bis Transfert de propriété |
| Info complément: | / |
| Reinspection à: | / |

Données générales de l'installation électrique

| | | | | | |
|--|---------------------|----------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Tension nominale: | 3x400v+N | Courant nominal max: | indéterminable | Courant nominal sécurité principale: | 20,00 |
| Section du câble d'arrivée: | 4X6 mm ² | - Type: | VOB | | |
| Type d'électrode | Indéterminable | Section: | / mm ² | Conducteur de terre: | / mm ² |
| Interrupteur différent. général - In: | 40 A | - DI: | 300 mA | Nombre de pôles: | 4 |
| Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: | / | | | | |
| Interrupteur différent. second. - In: | aucun A | - DI: | / mA | Nombre de pôles: | / |
| Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: | / | | | | |
| Nombre de circuits: | 6 | Nombre de tableaux: | 2 | Tarif: | Jour |

Mesures et contrôles

| | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Résistance de dispersion: | Protect. contre les contacts indir.: | Pas en ordre | Plompage du différentiel: | Pas en ordre |
| Isolation générale: | Test du différentiel: | Pas en ordre | Etat du matériel fixe: | Pas en ordre |
| Test de continuité: | Test de défaut: | Pas en ordre | Schémas: | Pas en ordre |
| Protect. contre les contacts dir.: | Pas en ordre | | | |

| | | | |
|--|--|--|--------------------------------|
| Conclusion : L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE | L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: 18 mois après signature de l'acte <input type="checkbox"/> par le même organisme (*) | | |
| NOMBRE D'ANNEXES Schéma d'implantation: Non Schéma unifilaire: Non Autres: / | L'AGENT-VISITEUR: | | Visa du distributeur (art 270) |

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agrée
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
Info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification en interveance dans l'installations électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et ou directement ou indirectement à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de manutention ou service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'énergie et préparer à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

- 8 FUS AUTO 20A
- 2 FUS AUTO 25A
- 1 DIS TRI 40A

CONSTATATIONS: Remarques

- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielles principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AG : A montrer: les circuits alimentant les appareils d'éclairage avec un courant nominal plus grand que 16A doivent être coupés de façon omnipolaire par des interrupteurs, des relais et télérupteurs. (art 250.02)
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- K1 : Il est conseillé de placer un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 300mA à l'origine de l'installation et celui déjà existant comme protection supplémentaire pour l'installation de salles de bains, lessiveuse, lave-vaisselle, séchoir ou tous autres appareils identiques.
- L : L'installation n'est pas tout à fait accessible pour la révision. Tous les locaux, pièces ne sont pas accessibles.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolation générale n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas :

- 1.01. : Schéma linéaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions mesures :

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)
- 2.05. : Un ou plusieurs dispositifs à courant différentiel résiduel ne fonctionnent pas avec le bouton 'test' et/ou par injection de courant. (art 273)

Infractions de prise de terre :

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)

Infractions coffrets de répartition :

- 4.06. : (Re)placez la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension. (art 19, 49.01, 248)
- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)
- 4.08. : Obtuez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248, 252)
- 4.13. : L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art. (art 5, 205)

Infractions interrupteurs différentiels :

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07, 273.2/6)
- 5.02. : Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale $I_n = 40A$, et sensibilité maximale $D_l = 300mA$. (art 86.07)
- 5.06. : Les connexions entre le différentiel et les borniers/pelages de raccordements doivent être réalisées avec du cuivre massif ou avec des conducteurs souples équipés d'embouts serrés ou équivalents. (art 251.05)
- 5.08. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour l'installation de salles de bains/douches. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)
- 5.09. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)

Infractions protection contre les surintensités :

- 6.02. : Adaptez l'intensité nominale de la protection fusible/disjoncteur en fonction de la section des conducteurs. (art 116, 117, 118)
- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)
- 6.08. : Les circuits prises ou circuits mixtes (prises + éclairages) doivent être réalisés avec des conducteurs d'une section minimale de 2.5 mm^2 . (art 198)

Infractions installation électrique :

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.06. : Prévoyez au moins deux circuits pour l'éclairage. (art 86.06)

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.01. : Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités. (remarque)
- 8.14. : Si on utilise des conducteurs souples (multibrin), on doit appliquer des embouts serrés ou adaptés. (art 207.07, 221.02, 223, 240.02)

Infractions extra :

- 2.04 SALLE DE BAIN
- 7.04 GENERAL
- COFFRET CASSE
- PAS ACCÈS MESURE TERRE



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrément
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2014101564

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n°: 161000047

Tension nominale: 3x400v+N

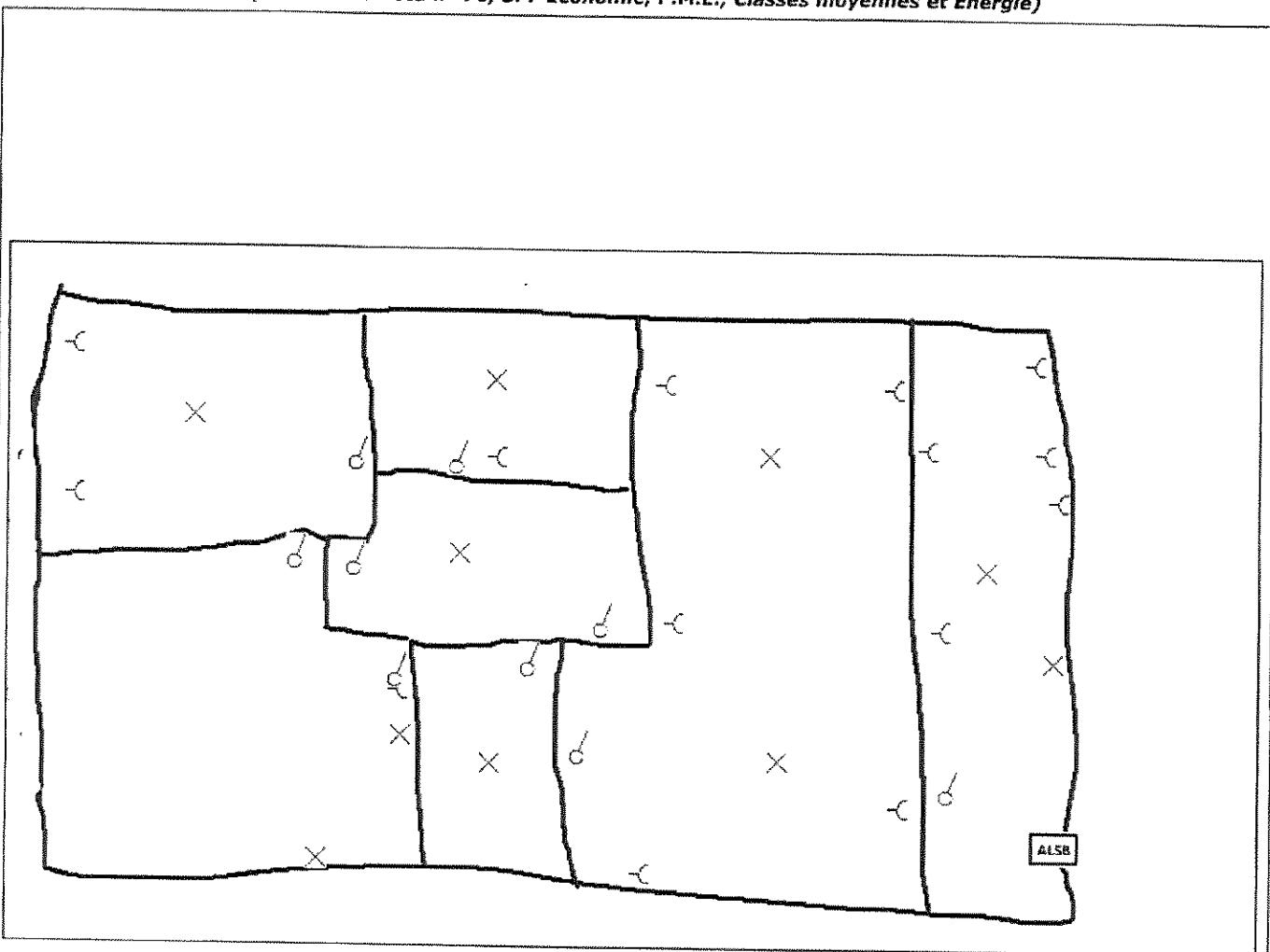
Lieu du contrôle: Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44), 1140 EVERE

Propriétaire: GORGUS

Agent-visiteur: Patrick Palm

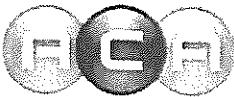
Date du contrôle: 23/10/2014

Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur:



ACA asbl

Organisme de contrôle
agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be /info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2014101564

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n°: 161000047

Tension nominale: 3x400v+N

Lieu du contrôle: Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44) . 1140 EVERE

Propriétaire: GORGUS

Agent-visiteur: Patrick Palm

Date du contrôle: 23/10/2014

Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur:



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrément
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2014101564

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n°: 161000047

Tension nominale: 3x400v+N

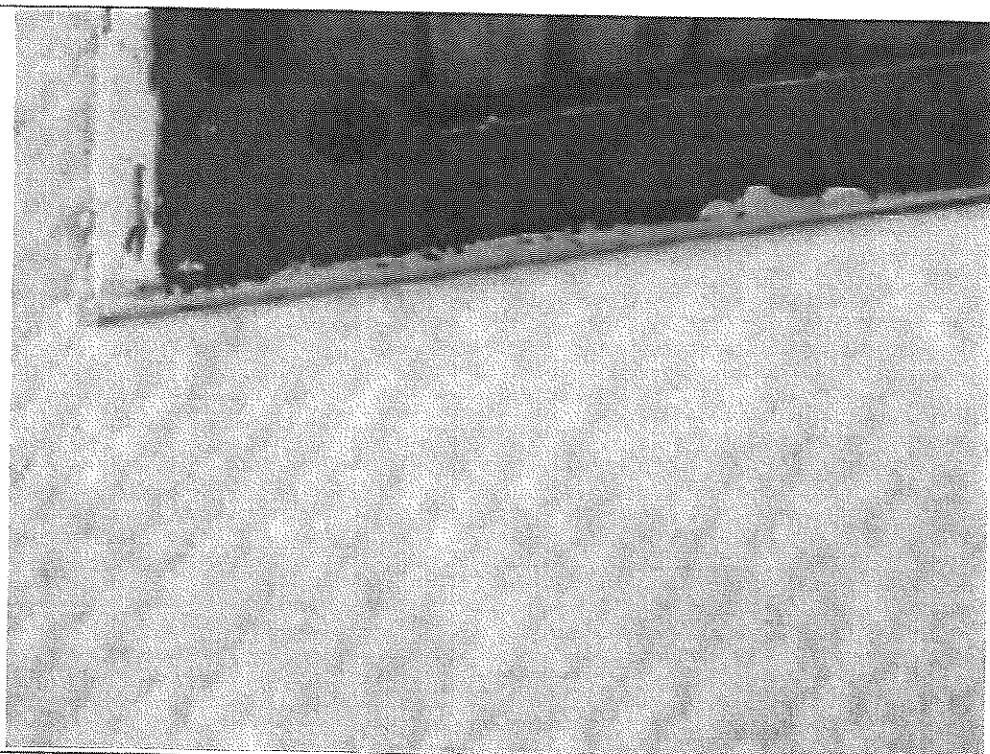
Lieu du contrôle: Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44) . 1140 EVERE

Propriétaire: GORGUS

Agent-visiteur: Patrick Palm

Date du contrôle: 23/10/2014

Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur:



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrée
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2014101564

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n°: 161000047

Tension nominale: 3x400v+N

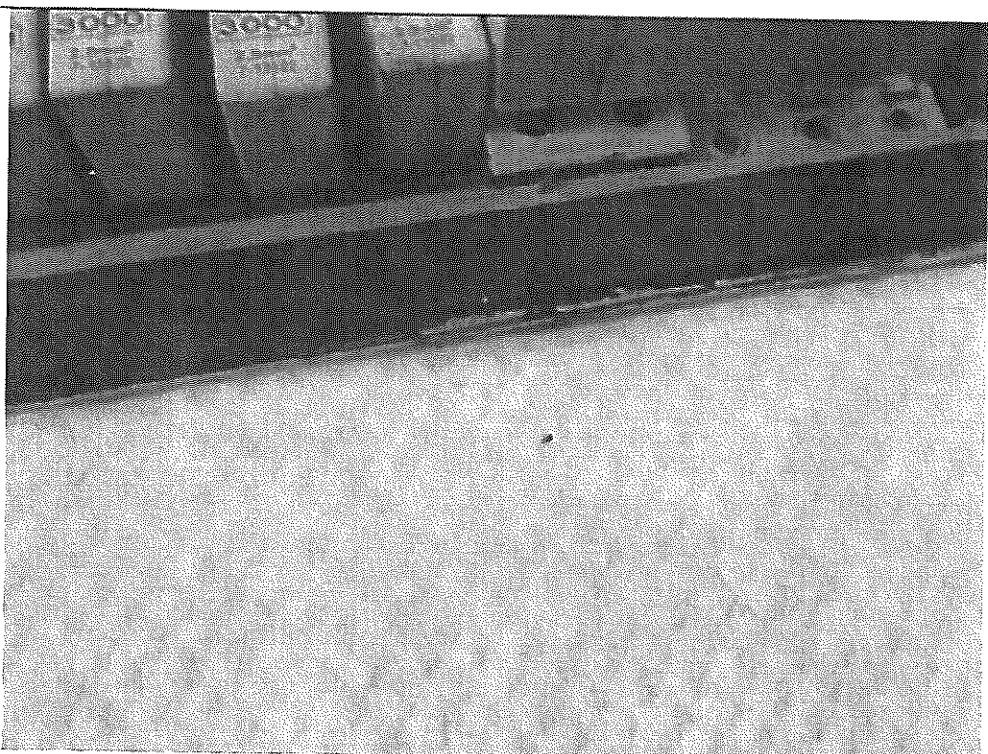
Lieu du contrôle: Avenue des Anciens Combattants 83 (app 44), 1140 EVERE

Propriétaire: GORGUS

Agent-visiteur: Patrick Palm

Date du contrôle: 23/10/2014

Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur: